

Régiongaz

Fiche standardisée de présentation

Offre de fourniture de gaz naturel de Régiongaz à prix « marché »
pour un **client domestique** de Huningue, Saint-Louis, Hégenheim et Village-Neuf
Consommations annuelles inférieures à 2 000 kWh/an

Caractéristiques et prix des offres proposées	<p>Grille tarifaire valeur au 01/01/2023</p> <table border="1" data-bbox="478 600 1465 748"><tr><td>Abonnement</td><td>7,08 Euros / mois TVA incluse</td><td>TVA 5.5 %</td></tr><tr><td>Consommation</td><td>12,270 Centimes d'Euros/ kWh TVA incluse</td><td>TVA 20%</td></tr></table> <p>Les taxes et contributions suivantes s'ajoutent aux prix ci-dessus :</p> <table border="1" data-bbox="478 878 1465 1025"><tr><td>TICGN Taxe Intérieure sur la Consommation de Gaz Naturel</td><td>0,837 cent d'€ HTVA / kWh (Taux au 1er janvier 2023)</td><td>TVA 20%</td></tr><tr><td>CTA Contribution Tarifaire d'Acheminement</td><td>11,06 € HTVA / an (Taux au 1er juillet 2022)</td><td>TVA 5.5 %</td></tr></table>	Abonnement	7,08 Euros / mois TVA incluse	TVA 5.5 %	Consommation	12,270 Centimes d'Euros/ kWh TVA incluse	TVA 20%	TICGN Taxe Intérieure sur la Consommation de Gaz Naturel	0,837 cent d'€ HTVA / kWh (Taux au 1er janvier 2023)	TVA 20%	CTA Contribution Tarifaire d'Acheminement	11,06 € HTVA / an (Taux au 1er juillet 2022)	TVA 5.5 %
Abonnement	7,08 Euros / mois TVA incluse	TVA 5.5 %											
Consommation	12,270 Centimes d'Euros/ kWh TVA incluse	TVA 20%											
TICGN Taxe Intérieure sur la Consommation de Gaz Naturel	0,837 cent d'€ HTVA / kWh (Taux au 1er janvier 2023)	TVA 20%											
CTA Contribution Tarifaire d'Acheminement	11,06 € HTVA / an (Taux au 1er juillet 2022)	TVA 5.5 %											
Options incluses dans les offres	Le Client bénéficiera des prestations gratuites prévues au Catalogue des Prestations du GRD (Gestionnaire de Réseau de Distribution ou encore dénommé Exploitant).												
Durée du contrat et date d'effet	<p>Durée : 1 an (renouvelable par tacite reconduction)</p> <p>Date d'effet : La date d'effet du contrat, mentionnée au contrat de vente, est fixée avec le Client.</p>												
Facturation et modalités de paiement	<p>Modalités d'établissement de la facture :</p> <p>En l'absence d'index réel de relève fourni à Régiongaz par le GRD, Régiongaz estime les consommations du Client par tout moyen à sa disposition notamment l'historique de consommation s'il existe ou toute information communiquée par le GRD.</p> <p>Périodicité : tous les 3 mois.</p> <p>Délai de paiement : 15 Jours à compter de la date d'émission de la facture.</p> <p>Support : papier.</p> <p>Modes de paiement : Mensualisation, Prélèvement automatique, TIP, chèque, Chèque Energie, espèces (via service Eficash de la Poste).</p>												
Conditions de révision des prix	<p>Les Conditions de révision des prix seront précisées aux Conditions Particulières du Contrat de Vente.</p> <p>En cas de changement de prix entre deux factures, la consommation est répartie prorata temporis entre une quantité payable à l'ancien prix et une quantité payable au nouveau prix.</p> <p>En cas de modification des taxes, elles seront ajustées à la date prévue par la réglementation.</p>												

Prestations techniques	<p>Les prestations techniques (mise en service, relevé spécial, ...) sont effectuées par le GRD.</p> <p>Elles sont facturées par Régiongaz selon les prix du catalogue des prestations du GRD.</p> <p>Le catalogue de prestations est disponible à tout moment sur simple demande auprès du GRD.</p> <p>La prestation de raccordement est effectuée par le GRD.</p>
Conditions de résiliation à l'initiative du Client	<p>La résiliation du contrat s'effectue par lettre recommandée avec accusé de réception.</p> <p>En cas de demande de résiliation à l'initiative d'un Client (par exemple en cas de déménagement), la résiliation prend effet au plus tard 30 jours à compter de la notification de la résiliation à Régiongaz. Régiongaz facturera au Client les frais qui lui auront été le cas échéant facturés par le GRD au titre de la résiliation.</p> <p>Les autres cas de résiliation seront précisés dans les Conditions Générales et les Conditions Particulières du Contrat.</p>
Conditions de résiliation à l'initiative de Régiongaz	<p>Dans le respect de la réglementation, en l'absence de paiement d'une facture par le Client, Régiongaz peut, après une mise en demeure de payer la totalité des sommes dues restée sans effet 10 jours calendaires à compter de sa présentation au Client, procéder à la résiliation anticipée du contrat et demander au GRD l'interruption de la fourniture de gaz.</p> <p>Les autres cas de résiliation seront précisés dans les Conditions Générales et les Conditions Particulières du Contrat.</p>
Incidents de paiement	<p>A défaut de paiement intégral dans le délai prévu pour leur règlement, les sommes dues sont majorées de plein droit et sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure, d'une pénalité égale aux sommes restant dues multipliées par le nombre de jours de retard de paiement que multiplie 1,5 fois la valeur journalière du taux d'intérêt légal en vigueur, avec un minimum de perception fixé à 15 €HT.</p>
Service clients et réclamations	<p>Régiongaz, Service Clients N° SIREN : 509 651 444 17, quai du Maroc 68330 HUNINGUE N° d'appel Service Clients : 0969 323 592 <i>(numéro non surtaxé)</i></p> <p>Site internet : http://www.gaznaturel-3frontieres.fr <i>(sur la page d'accueil, utilisez le lien « contact » et renseignez la rubrique « adresser une demande particulière »)</i></p>
En cas d'urgence (fuite, odeur de gaz,..)	<p>Le GRD est à votre disposition 24 h/ 24, 7 j/ 7. Téléphone urgences GRD : 03 89 69 78 27</p>
Durée de validité de l'offre	<p>Cette offre est valable jusqu'au 31 mars 2023</p>

Signature CLIENT

Signature REGIONGAZ